

Pour vous inscrire il faudra :

- 1 • Envoyer un bulletin d'inscription à l'AFO
 - 2 • S'inscrire en ligne sur les sites des différents organismes (**ANDPC** et **FIF-PL**)
- Dans tous les cas, il faudra faire cette double inscription
- 3 • Si vous êtes **salarié(e)** : envoyer un bulletin d'inscription correspondant à la formation désirée, cocher la case C.F. et noter les coordonnées de votre employeur. Les bulletins sont disponibles sur le site formations@afo-orthoptique.fr page formation.

Pour tout renseignement **DPC** et **salarié** formations@afo-orthoptique.fr
FIF-PL emmanuel.lecannelie@wanadoo.fr

Les prises en charge **ANDPC** et **FIF-PL**

ANDPC → indemnisation pour perte de gains (fermeture de votre cabinet pour participer à la formation) : 53 € /heure, soit 742 € pour une formation de 2 jours = 14 h

FIF-PL → prise en charge maximum de 600 € par année, plafonnée à 200 € par jour (1 journée = 7h)

Pour les **salarié(e)s** → l'AFO enverra à votre employeur une convention de formation avec devis et programme destinée à son indemnisation par son **OPCO**

Modalités de prise en charge des actions **DPC**

Tableau **ANDPC** : Plafond triennal de prise en charge d'actions de formation continue

Année	Plafond
Si 1 ^{ère} inscription en 2023	35 heures
Si 1 ^{ère} inscription en 2024	23 heures
Si 1 ^{ère} inscription en 2025	Aucun plafond dans la limite des 14 heures annuelles

→ L'AFO se réserve le droit d'annuler une formation si le nombre d'inscrits est insuffisant pour la réaliser, 2 semaines avant la date prévue. Chaque inscrit peut aussi annuler sans frais sa participation dans ce délai. Au-delà, le chèque de caution sera encaissé, la réservation des salles et repas engage des frais qui ne peuvent être annulés.

→ INSCRIPTION À UNE ACTION DE DPC

Il faut au préalable avoir créé votre compte mondpc.fr sur le site de l'**ANDPC**.
 Il faut ensuite envoyer le bulletin **AFO-DPC**.

Pour les **libéraux**, joindre au bulletin d'inscription complètement renseigné, une feuille de soins annulée à votre nom.

Pour les **salariés CDS**, envoyer le bulletin d'inscription complètement renseigné et signé par votre employeur.

→ À réception, nous vous enverrons les références de la formation pour vous inscrire en ligne sur le site de l'**ANDPC** via votre compte mondpc.fr.

→ INSCRIPTION À UNE FORMATION AFO EN FIF-PL

Envoyer par courrier postal le bulletin d'inscription formation **AFO-FIF-PL** et y joindre un chèque correspondant au règlement de la formation (il sera encaissé après la formation).

→ À réception nous vous enverrons le programme et la facture pro forma (devis) qui vous permettront de faire votre demande de prise en charge en ligne sur www.fifpl.fr. Une facture acquittée et votre attestation de présence vous seront adressées à l'issue de la formation pour valider votre dossier **FIF-PL** en ligne sur www.fifpl.fr.

→ INSCRIPTION À UNE FORMATION EN POUR LES SALARIÉS

Remplir et faire signer le bulletin d'inscription **AFO** par son employeur et cocher la case « **Demande de convention de formation** ».

→ À réception, nous enverrons à votre employeur la convention et les documents nécessaires à sa demande de prise en charge par son **OPCO**.

